

Prime à la Morosité

*Le 23 novembre 2010, toutes les OS étaient conviées en plénière pour aborder les points suivants :
prime d'équipe, catalogues, et « réorg » prévue en mai 2011.*

Alors que les critères d'attribution de la prime 2010 étaient déjà un casse-tête pour les facteurs, ceux de 2011 sont source de migraine. La décision unilatérale de La Poste de complexifier, d'élargir les critères d'attribution aura pour effet de diminuer les montants et d'accroître le mécontentement bien légitime des facteurs. La CFDT demeure très critique, dubitative sur les choix de La Poste en matière de reconnaissance du travail ! Le « travailler plus pour gagner moins » décrété par La Poste servira, à n'en pas douter, de détonateur à la grogne sociale. Les critères définis par La Poste au travers du choix des indicateurs n'ont pour objectif unique, que de faire des économies...

Prime 2011:

Il semble que La Poste reste obstinée à octroyer cette prime qui vise non pas à attribuer une récompense mais bel et bien à démotiver les postiers.

Rentrer dans le détail des critères nationaux obligatoires et locaux choisis pour déterminer le montant de la prime provoque « un mal être au sein des facteurs » !

A savoir que les critères nationaux restent inchangés :

- les quartiers à découvert sans recours à la FTV
- la sécabilité

Quant aux critères locaux pour la distribution piétonne et LDR :

- réclamations
- instances
- flashage
- sinistralité (accidents)

Ce qu'il faut retenir et qui fera l'effet de bombe sociale à retardement, c'est le retour en force de la **sécabilité** qui est aujourd'hui utilisée à outrance même lors d'absences programmées. Tout refus de cette **sécabilité** par un facteur provoquerait une sanction... La CFDT dénonce ces dérives qui ne cessent d'alourdir la charge du travail des facteurs. C'est en plus une **sécabilité** pure, sans recours à la FTV ! Une **sécabilité** qui pèse sur les seules épaules des facteurs de l'équipe ! Une **sécabilité** qui aura pour effet d'accroître les arrêts de travail.

Les agents ayant eu une absence irrégulière et ceux appréciés D seront examinés au cas par cas.

Les résultats sont estimés par trimestre selon des critères préalablement définis au niveau national et local.

La CFDT a demandé que le montant soit accompagné de son descriptif, lorsque celui-ci est remis par courrier à chaque agent.

Suivez bien la logique de La Poste, une logique discriminante pour la CFDT. Chaque critère, et notamment celui de la sécabilité aura un impact sur les autres critères (ACT, ATM...). Un effet domino, cascade, un effet « déprimant » visant à réduire ou mieux encore à retirer la prime.

CATALOGUES

L'acheminement des catalogues à la distribution se fera pendant 5 semaines entre 20 Décembre 2010 et 20 Janvier 2011. Cette distribution sera compensée pour 1h supplémentaire pour 30 catalogues et sur la base du volontariat.

REORG EN VUE : mai 2011

Par ailleurs, la direction de PDC16 nous a informé qu'une nouvelle réorganisation était programmée pour mai 2011. Le calendrier de la « réorg » ne sera connu qu'en janvier 2011.

Conclusion :

La Poste a fait le choix délibéré de durcir les critères d'attribution de la prime. Une décision dictée par des raisons purement financières, visant à faire des économies sur le dos des facteurs.

La CFDT alerte La Poste sur les conséquences d'une telle politique et dénonce cette stratégie, dénuée de dialogue social dans laquelle le pouvoir d'achat des postiers est occulté.

La CFDT a toujours été contre cette fameuse prime et elle le restera surtout sur les effets pervers qu'elle risque d'engendrer sur les conditions de travail et sur les cadences.



Avec vous, pour vous : la CFDT !

Une force d'actions, de propositions, de négociation à votre service !